

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

**Séance du 8 décembre 2020**

CP2020\_12\_49  
id. 5519

*Le 8 décembre 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombres de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 7*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. BESIERS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à M. WEILL), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme SARDEING-RODRIGUEZ (pouvoir à M. DESCAZEAX)*

*Sont absents :*

*M. DEPRINCE, Mme NEGRE*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.*

### DÉLIBÉRATION

## CONVENTIONNEMENT AVEC LE BRGM POUR UN ÉTAT DES CONNAISSANCES ET PREMIÈRES ACQUISITIONS

# **DE DONNÉES SUR LES RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINES DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE DANS UNE PERSPECTIVE "D'EXPLOITATION DURABLE" PHASE 1**

---

Le Département de Tarn-et-Garonne s'est rapproché du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) dans le but d'améliorer la connaissance sur les eaux souterraines et de disposer d'éléments techniques pertinents pour une gestion durable des ressources en eau sur le territoire Tarn-et-Garonnais. Cette démarche a été présentée devant l'Assemblée départementale lors de la réunion consacrée au vote du budget primitif de 2019.

Le BRGM est en effet un établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol.

Un des axes principal de son activité est la gestion des eaux souterraines. Son action est orientée vers la recherche scientifique, l'appui aux politiques publiques et la coopération internationale.

Plus précisément, il est envisagé pour le Département de Tarn-et-Garonne de réaliser une synthèse des connaissances et une exploitation des données existantes en matière de ressource en eaux souterraines. Il s'agirait aussi d'acquérir de nouvelles données sur certains aquifères méconnus mais potentiellement intéressants, dans la perspective d'une optimisation de leur exploitation.

## **Contenu de la prestation du BRGM :**

La première phase de l'étude comprend les étapes suivantes :

- une présentation du contexte géologique et hydrogéologique à l'échelle du département. Les besoins en eau par type d'usage et les ressources en eau (superficielles et souterraines) seront identifiés par secteurs,
- une synthèse des connaissances existantes sous forme de fiches opérationnelles. Les données rassemblées et actualisées seront géoréférencées et diffusées sous forme de cartes, tableaux et fiches synthétiques,
- une caractérisation du potentiel des eaux souterraines dans les secteurs où l'information bibliographique indique des réservoirs souterrains prometteurs. De nouvelles données seront acquises au travers d'un programme d'investigation spécifique afin de préparer des travaux exploratoires, à réaliser dans la cadre d'une deuxième phase d'étude.

Sont notamment prévues des investigations :

- . géologiques : levés géologiques de terrain, interprétation de données de puits et forages, etc,
- . géophysiques appliquées à l'hydrologie : par panneaux électriques, par acquisition de données électromagnétiques hélicoptées (permettant dans les 2 cas la mesure de la résistivité du sous-sol),
- . hydrogéologiques : jaugeages, mesures physico-chimiques, analyses chimiques.

La phase 2 pourra être lancée s'il s'avère qu'il existe des perspectives favorables de mise en valeur et d'exploitation de ressources en eaux profondes à l'issue de la phase 1.

Elle comprendra :

- un programme d'exploration poussé pour valider l'exploitabilité de la ressource dans les secteurs identifiés,
- un programme de suivi pour connaître le fonctionnement des aquifères étudiés.

La présente délibération a pour objet la phase 1 de la prestation du BRGM.

### **Diffusion des résultats :**

L'ensemble des résultats de l'étude sera consigné dans un rapport du BRGM rendu public.

Les documents suivants seront transmis au Département :

- un rapport qui consignera l'ensemble des résultats de l'étude (données géologique et hydrogéologiques),
- la carte de synthèse des différents secteurs avec leur degré de connaissance hydrogéologique, les usages de l'eau,
- des fiches de synthèse des grands types d'aquifères du département (carbonatés, infra-molassiques et intra-molassiques),
- une cartographie des secteurs pouvant présenter un potentiel en eaux souterraines.

### **Moyens de suivi :**

L'étude sera suivie par :

- un comité de suivi : BRGM, Département, agence de l'eau, direction départementale des territoires de Tarn-et-Garonne, Région Occitanie.

- un comité élargi : agence régionale de santé, syndicats d'eau potable, chambre d'agriculture, hydrogéologues etc.

**Durée :**

Le lancement de l'étude est prévu en janvier 2021. Sa durée prévisionnelle est de 18 mois.

**Budget et financement :**

Le montant de la première phase est de 160 000 € HT, soit 192 000 € TTC.

Le projet s'inscrivant pleinement dans ses missions de service public, une part de 20 % du financement de l'étude sera supportée par la subvention du BRGM pour charge de service public, apportée par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le financement des 80 % restants, soit 128 000 € HT (153 600 € TTC), seront assurés par le Département qui pourra bénéficier pour cette opération d'une subvention de l'agence de l'eau (50 % à confirmer) et de la Région (20 % à confirmer).

La ressource en eau revêt une dimension particulièrement stratégique pour le département, notamment dans la perspective du changement climatique déjà constaté.

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Décide de mener un programme de recherche et de développement partagés entre le bureau de recherches géologiques et minières, établissement public de recherches, et le Département de Tarn-et-Garonne ;

- Approuve, selon les modalités susvisées, « la convention de recherche et développement partagés, relative à l'état des connaissances et premières acquisitions de données sur les ressources en eaux souterraines du département de Tarn-et-Garonne dans une perspective d'exploitation durable (ECORSE) » à conclure avec le bureau de recherches géologiques et minières et son annexe technique, telles qu'annexées ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la dite convention ;
- Précise que l'autorisation d'engagement de 160 000 € nécessaire à la réalisation de cette étude a été inscrite au budget primitif 2019 à l'article 617, sous-fonction 738. 10 000 € de crédits ont été inscrits en 2020, 150 000 € en 2021.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC